

Voyant qu'on ne répondait pas à cet appel, le premier ministre a exécuté la promesse qu'il avait faite en 1942.

L'honorable M. CALDER: Cela ne change absolument rien à l'assertion que j'ai faite. Je n'ai pas nié que la loi adoptée donne au Gouvernement tous les pouvoirs nécessaires pour envoyer ces hommes où il lui plaira. Il ne s'agit pas de cela, ce n'est pas cela qui est au fond de la crise. Comprenez-moi bien. Un gouvernement peut inclure un principe dans une loi, mais en ce faisant, il s'arroge le pouvoir de suivre une certaine ligne de conduite.

L'honorable M. KING: Ou une alternative.

L'honorable M. CALDER: L'honorable sénateur me permettra-t-il de poursuivre mon raisonnement? Le Gouvernement prit le pouvoir d'appliquer seulement partiellement cette loi, pour le moment. En 1942 le Gouvernement, comme question de politique,—je souligne ce point,—n'a appliqué la loi que pour les forces de l'armée territoriale. Est-ce exact?

L'honorable M. KING: Oui.

L'honorable M. CALDER: Très bien. Un peu plus tard, à cause de conditions existant alors, le Gouvernement édicta, sous l'empire de cette loi, un décret du conseil autorisant l'envoi de troupes à la Jamaïque, aux Bermudes, à Terre-Neuve, aux Aléoutiennes et, si je ne me trompe, quelque part encore dans l'océan Arctique. Est-ce exact?

L'honorable M. KING: Oui.

L'honorable M. CALDER: Il suivait en cela sa politique. La loi donne encore le pouvoir de faire autre chose, mais le Gouvernement ne l'a jamais exercé. Or voici ce que le colonel Ralston a demandé, c'est que le Gouvernement comme question de politique exerce le pouvoir qui lui a été confié par la loi, mais le Gouvernement a refusé.

L'honorable M. KING: A ce moment-là.

L'honorable M. CALDER: Il s'y refusait tout simplement. L'honorable sénateur n'a pas besoin d'ajouter: "A ce moment-là". Cela ne change rien. Le 22 novembre, le Gouvernement ne voulait pas se résoudre à cette ligne de conduite. C'est cette attitude qui a amené la démission du colonel Ralston.

L'honorable M. KING: Cela remonte à plus loin.

L'honorable M. CALDER: Cela remonte à plus loin. Le colonel Ralston était présent dans l'autre Chambre ce jour-là, mais sa démission datait de quelque temps déjà. Le lendemain, le Gouvernement décida de faire

L'hon. M. KING.

sien un autre point de cette même politique. Puis le jour suivant, il déclara en substance: "Très bien; puisque c'est cela que vous voulez, nous adoptons maintenant une autre mesure contraignant ces hommes à partir pour l'Europe". C'est cette volte-face qui a entraîné la démission de mon bon ami, "Chubby" Power. De nos sièges dans la galerie des Communes nous pouvions voir les deux hommes, dont l'un avait résigné ses fonctions parce que le Gouvernement se refusait à adopter la conscription pour service outre-mer et dont l'autre avait démissionné le lendemain parce que le Gouvernement était disposé à y recourir. C'est pour cette raison que mon honorable ami (l'honorable M. Ballantyne) a parlé d'une double volte-face.

L'honorable M. MURDOCK: Certainement pas le jour suivant. Il s'écoula deux ou trois semaines entre les deux démissions.

L'honorable M. CALDER: Qu'importe. Le colonel Ralston avait démissionné avant le 22 novembre mais il était présent dans l'autre Chambre lorsque le premier ministre prit la parole. "Chubby" Power était à gauche du premier ministre. Ils étaient donc présents tous les deux et mon honorable ami sait dans quelles circonstances ils ont démissionné. Voilà donc un point d'élucidé. J'ai consacré beaucoup de temps à tenter d'expliquer cette question; j'espère que j'ai réussi.

Dans toutes les délibérations dont nous avons été témoins ailleurs, ce qui m'a le plus vivement impressionné fut de voir la démocratie véritablement à l'œuvre. Abstraction faite des personnes, car je ne désire formuler aucune critique à cet égard, j'ai été frappé des changements extraordinaires survenus en une si courte période. C'est ce qui fait que cette situation est unique dans notre histoire politique. Je conviens avec mon honorable ami de Vancouver-Sud (l'honorable M. Farris) que c'est là le signe le plus évident que la démocratie existe encore dans notre pays et qu'elle peut agir et agir, lorsque cela sera nécessaire. Au cours des quelques derniers jours, l'action de la démocratie s'est certainement manifestée.

On a parlé de l'œuvre accomplie par notre aviation et notre marine et de notre contribution en matière de production industrielle ou en ce qui concerne les approvisionnements de denrées et ainsi de suite. Rien de tout cela n'a été mis en doute. Tous connaissent l'excellent rôle joué par notre pays dans le domaine de la production. Et en faisant cette déclaration, n'oublions pas que la plus grande part de mérite devrait aller à ceux qui ont accompli le travail et non pas à ceux qui l'ont organisé. Ce mérite devrait aller aux hom-